

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 10 JANVIER 2022 À 19 H 30 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège en séance ordinaire, ce 10 janvier 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-01-10-01 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et greffière-trésorière puissent y participer par visioconférence.

2022-01-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2022-01-10-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 soit adopté.

2022-01-10-04 Liste des déboursés du mois de décembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 649 618,⁵⁹ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2022-01-10-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Rachel Babin. Un point est ajouté dans autres sujets.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Nathalie Bujold, remerciant la Municipalité pour la commandite versée pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel.

2022-01-10-06 Suivi du maire concernant la situation de la COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant la COVID-19.

**2022-01-10-07 Adoption, avec modification, du Règlement numéro 497-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 497-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté avec modification.

Ce Règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2022-01-10-08 Adoption du Règlement numéro 498-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 498-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

Ce Règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2022-01-10-09 Adoption, avec modification, du 2^e projet de Règlement numéro 499-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de Règlement numéro 499-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté avec modification.

Le 2^e projet de Règlement numéro 499-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2022-01-10-10 Adoption du Règlement numéro 500-21
Décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2022 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires ont été présentées lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 500-21 soit adopté.

Ce règlement, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2022 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses de l'ordre de 1 897 731 \$.

**2022-01-10-11 Adoption du Règlement numéro 501-21
Relatif à la rémunération des élus municipaux**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 501-21 soit adopté.

2022-01-10-12 Modalités de paiement relatif au traitement des élus

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 501-21, relatif au traitement des élus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus*, la rémunération fixée et l'allocation de dépenses sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses soient payées par douze (12) versements égaux effectués le premier jour de chaque mois de l'année.

**2022-01-10-13 Avis de motion – Règlement numéro 502-22
Édictant le code d'éthique et de déontologie des élus et élues
municipaux**

Le conseiller Danny Roy donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 502-22, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2022-01-10-14 ADMQ – adhésions 2022

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soient renouvelées les adhésions de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

2022-01-10-15 Service incendie et premiers répondants – allocations 2022

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le document « Service incendie et premiers répondants – allocations 2022 » soit adopté.

2022-01-10-16 ACSIQ – Adhésion 2022

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soit renouvelée l'adhésion de monsieur Ghislain Gagné auprès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2022, pour un montant de 280 \$ plus taxes.

**2022-01-10-17 Ministère des Transports
Permission – travaux de voirie et permis spéciaux**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise monsieur Avelin Poirier, inspecteur municipal, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.

2022-01-10-18 Transport adapté – contribution financière 2022

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTQ, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTQ dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 par une contribution financière de 2 631 \$.

2022-01-10-19 Collecte et transport des matières résiduelles Octroi du mandat

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation envoyé à deux entreprises pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Exploitation Jaffa Inc.	74 349,33 \$
Bouffard Sanitaire Inc.	89 025,73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par Exploitation Jaffa Inc. au montant de 74 349,33 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2022 et 2023, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

2022-01-10-20 Office municipal d'habitation Nomination d'un nouveau représentant

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Stéphane-Alexandre Blais soit désigné à titre de représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon, en remplacement de madame Annie Lévesque.

2022-01-10-21 Office municipal d'habitation – approbation du budget 2022

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation, lequel indique une participation municipale de l'ordre de 4 557 \$.

2022-01-10-22 Autres sujets

**2022-01-10-22-01 Ministère des Transports
Demande de modifications**

ATTENDU la demande reçue de madame Rachel Babin, propriétaire de l'immeuble situé au 286 du boulevard Perron Est;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que ce secteur peut être dangereux pour les automobilistes et les résidents;

ATTENDU QUE la même problématique existe entre le 200, boulevard Perron Est et l'intersection des routes Arsenault et de l'Île et du boulevard Perron Est;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministère des Transports d'éliminer les zones pointillées dans le secteur Est de la Municipalité, soit entre le 200, boulevard Perron Est et la limite Est de la Municipalité.

2022-01-10-23 Période de questions

Aucune question n'a été soumise avant la tenue de la rencontre.

La séance se tenant à huis clos, aucune personne n'est présente.

2022-01-10-24 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 20 h 20.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale